





Natura 2000 - site « S23 - Adrets de Tarentaise » Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Moûtiers, 17 décembre 2019

L'APTV a regroupé sur une matinée les comités de pilotage Natura 2000 "Adrets de Tarentaise" et "Projet Agri-Environnemental et Climatique". Cette liste de présence est commune aux deux comités de pilotage.

Présents:

Mme BASSI-LEGER Monique - Présidente FDAFP73

- M. MORIN Jean-Yves Adjoint Aigueblanche
- M. COLLAS André FRAPNA Savoie
- M. PONCET Bernard Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et GIDA
- M. FLANDIN Gilles Maire des Chapelles, VP CCHT, Président du COPIL Natura 2000 S23
- M. MACHET Alain Président Vivre en Tarentaise
- M. PASCAL MOUSSELARD Robert Adjoint à Villaroger

Mme LEVAVASSEUR Stéphanie - chargée de mission Natura 2000 DDT73

Mme OLLIER Sandra - Directrice APTV

Mme COUTAZ Sonia - Chef de projet LEADER, Environnement, Climat APTV

- M. GROS Jérôme Chargé de mission Syndicat Mixte de la Lauzière
- M. CHENU Roger Maire délégué de Tessens, Aime la Plagne
- M. HUREAU Laurent Maire délégué de Montgirod, Aime La Plagne

Mme DE RIGHI Véronique - Responsable ONF UT Moyenne Tarentaise

Mme KUNTZ Hélène - TEREO

- M. PASCAL MOUSSELARD Gaston Président CCHT, Vice-Président APTV
- M. JANIN André Responsable unité aides directes DDT/SPADR
- M. SPIGARELLI Lucien Président COVA
- M. ROMARIC André DST COVA

Mme COMBAZ Laurence - Conseillère municipale Les Belleville

M. VORGER Eric - agriculteur / GIDA

Excusés:

Mme BOURGOIN Virginie - CEN Savoie

M. GROSSET Guy Noël - Parc National de la Vanoise

Diffusion:

Membres du comité de pilotage

Objet de la réunion :

- 1. Bilan des actions 2019 :
 - Retours sur les projets au sein du périmètre Natura 2000
 - Présentation du travail de révision du Document d'Objectifs ; échanges et proposition de validation
- 2. Perspectives 2020
- Gilles Flandin accueille les participants et Sonia Coutaz, APTV, expose ce qui suit. Hélène Kuntz, du bureau d'étude Tereo, présente le travail de révision du DOCOB.

1. Bilan des actions 2019

Les actions de gestion du site

Un point sur la contractualisation des mesures agro-environnementale en Tarentaise est réalisé au sein du COPIL « Projet agricole Environnemental et Climatique » (PAEC) suivant. (cf. second compte-rendu)

Le suivi des procédures et projets

<u>Projet de bâtiment agricole dans le périmètre S23</u> Maitre d'ouvrage : exploitation Sébastien Arpin

Le projet : un bâtiment d'une emprise au sol de 250 m², avec pour objectif d'héberger une centaine de brebis mères et leurs agneaux.

- ☼ Envoi courant 2019 d'une évaluation d'incidence simplifiée par les services de la Chambre d'Agriculture,
- ☼ Le permis de construire a été accordé début décembre ; l'agriculteur projette de construire ce printemps.

Prolongation d'une piste agricole

Maitre d'ouvrage : GAEC du Consortage

Le projet : prolongation sur 300 m d'une piste ayant déjà fait l'objet d'une évaluation d'incidence simplifiée en 2017.

▽ Réalisation d'une évaluation d'incidence simplifiée par un bureau d'étude et envoi aux services de l'Etat fin août.

Dévoiement d'une conduite d'irrigation

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Versants d'Aime

Le projet : suite à un à un glissement de terrain, des travaux sont prévus pour déplacer et mettre en sécurité une conduite d'irrigation au lieu-dit Les Fours/Côte d'Aime. Cela impacte 80 m linéaire du périmètre Natura 2000.

→ Réalisation d'une évaluation d'incidence simplifiée en interne et envoi aux services de l'Etat début septembre



→ La DDT informe avoir instruit l'évaluation d'incidence simplifiée du GAEC du Consortage mais n'a pas formalisé d'accord par un arrêté préfectoral. Le GAEC du Consortage peut donc réaliser les travaux car passé deux mois, l'absence de réponse de l'administration vaut accord.

Concernant le projet porté par la COVA les services de l'Etat ont contacté directement le maitre d'ouvrage pour valider les travaux ; l'impact étant mineur et ne nécessitait pas d'autorisation administrative, l'évaluation d'incidence simplifiée n'était finalement pas obligatoire.

La révision du « Document d'objectifs » du site

Cette présentation complète celle exposée aux membres du COPIL le 17 juin 2019, qui avait notamment permis de détailler :

- le diagnostic des activités humaines,
- la situation des propriétés au sein du site Adrets de Tarentaise,
- le diagnostic environnemental,
- une ébauche de propositions sur les enjeux et les objectifs du DOCOB.

Rappel du contexte

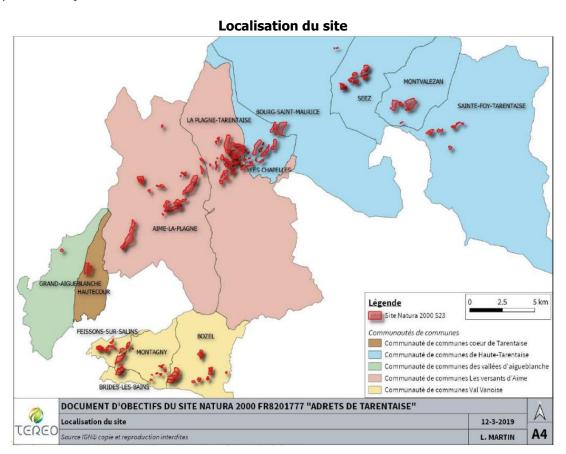
Le site « Adrets de Tarentaise » (S23) a été proposé par l'Etat à l'Union Européenne en 2006 au titre de la directive « Habitat ».

Le site a été désigné essentiellement pour ses prairies de fauche de montagne et ses pelouses, habitats d'intérêt communautaire, jusqu'alors peu désignés par la France.

- 2007/2008 : L'Etat charge la Chambre d'Agriculture de rédiger un document d'objectifs, validé en septembre 2009
- 2009 : Le site initial étant très limité, certains agriculteurs et collectivités ont sollicité l'Etat pour lancer une nouvelle consultation afin d'étendre son périmètre
- 2010 : Après vote en comité syndical, l'APTV est désignée « structure animatrice » (convention de transfert Etat/collectivité)
- 2016 : Officialisation des extensions : mise à jour de la « fiche standard de données » et transmission de la DDT de la Savoie au Ministère Environnement qui l'a ensuite transmise à l'Union Européenne.

Lancement d'une procédure de révision du document d'objectifs

- 1ère étape : « cartographie des habitats » et relevés botaniques de la zone d'extension (+ analyse état de conservation habitats du périmètre initial à 10 ans d'intervalle) > Réalisé à l'été 2017
- 2ème étape : évaluation du document d'objectifs initial et des mesures menées durant 10 ans > Réalisé en 2018
- 3ème étape : nouvelle rédaction du document d'objectifs en prenant en compte les résultats des deux précédentes étapes : mise à jour du diagnostic, des objectifs de développement durable et des mesures de gestion > travail en cours, présenté ce jour



Objectifs de développement durable

- Gestion des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux Prairies de fauche de montagne et pelouses sèches Prairies humides et bas-marais
- 2. Gestion des autres habitats d'IC
- 3. Amélioration des connaissances
- 4. Communication
- 5. Animation du DOCOB

Principales causes de dégradation des habitats d'intérêt communautaire :

- Eutrophisation (excès de matière organique)
- Abandon des pratiques
- Surpâturage
- Drainage des bas-marais et prairies humides

Type de mesures proposées :

1) Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

- ☼ Définies dans le PAEC Tarentaise-Vanoise 2014-2020
- 6 MAEC compatibles avec le site des Adrets de Tarentaise

2) Charte Natura 2000

- Engagements
- Recommandations de bonne gestion

3) Etudes, suivis scientifiques et communication

- ☼ Evénements / Supports de communication
- Administratif / Réglementaire
- → Travaux

Mesures de gestion

Gestion des habitats d'intérêt communautaire par les MAEC

Intitulé de la mesure	Туре	Surface contractualisable	Budget prévisionnel*
Mise en place d'un plan de gestion pastoral sur les parcelles dégradées et/ou abandonnées	MAEC Herbe_09	54 ha	24 600 €
Entretien des prairies et pelouses non mécanisables par fauche à pied	MAEC Herbe_08	127 ha	115 000 €
Mise en place de bonnes pratiques pour le maintien de la diversité floristique	MAEC Herbe_07	434 ha	172 000 €
Retard de fauche sur les pelouses sèches à forte valeur écologique et les zones humides	MAEC Herbe_06	136 ha	98 500 €
Maintien de la pratique de gestion collective des alpages contre l'abandon des parcelles	MAEC SHP entités collectives	65 ha	18 500 €
Total		816 ha	428 600 €

^{*} Budget prévisionnel sur 6 ans (date d'évaluation du DOCOB)

^{//\} le budget correspond à la surface maximale contractualisable (MAEC)

A ce jour, les services de l'Etat ne connaissent pas encore les règles de la prochaine PAC.

Toutefois, à défaut de connaître les mesures à venir, il s'agit quand même de conserver ces propositions de MAEC avec leurs montants, qui donnent une information générale et établit une estimation financière potentielle.

- → Les services de la Chambre d'Agriculture rappellent également que les « Zones d'Intervention Prioritaires » (ZIP) ont, entre la candidature du PAEC en 2014 et les premières contractualisations en 2015 et 2016, fait l'objet de plusieurs redécoupages, complexifiant les calculs en termes de potentielles surfaces contractualisables.
- ∽ L'APTV rappelle également que la candidature du territoire à un prochain PAEC relève d'une décision politique et qu'à ce stade rien n'a encore n'a encore été acté.

Gestion des habitats d'intérêt communautaire par les autres mesures

Intitulé de la mesure	Туре	
Maintien en bon état des accès aux prairies	Entretiens	A définir
Mise en œuvre de bonnes pratiques sur l'ensemble des habitats	Charte Natura 2000	48 000 €
Réalisation d'un état des lieux des espèces végétales exotiques envahissantes	Etudes	30 0000 €
Mise en œuvre des actions de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	Travaux	A définir
Réalisation d'un état des lieux des zones humides drainées	Etudes	20 000 €
Comblement des fossés de drainage dans les bas-marais et prairies humides dégradées	rainage dans les bas-marais et prairies Travaux	
Réouverture des prairies humides abandonnée	Travaux	A définir
Réglementation sur la circulation des engins motorisés à proximité des sources pétrifiantes	Réglementaire	0€
Total		A définir

* Budget prévisionnel sur 6 ans (date d'évaluation du DOCOB)

- → Le président du COPIL évoque la problématique des espèces végétales exotiques, qui prend chaque année une nouvelle ampleur. Les prairies sont notamment progressivement envahies par la Bunias d'Orient. En tant qu'agriculteur, il est confronté à ce problème et un arrachage régulier dès le printemps permet de la juquler.
- ∽ La Chambre d'Agriculture souligne le rôle important des travaux de terrassement dans la propagation de cette plante. A l'image de ce qui est mis en œuvre pour la Renoué du Japon, il s'agirait également de prendre des mesures de précaution pour endiguer l'envahissement de cette plante.
- \sim Il est proposé qu'en plus d'un état des lieux, il soit prévu dans le DOCOB qu'une communication spécifique soit réalisée sur cette espèce envahissante.
- ✓ La DDT informe que dans un autre site Natura 2000 de Savoie (dans l'Albanais), il est mis en place pour un autre type de plantes invasives des chantiers d'arrachage avec des bénévoles et parfois des jeunes d'un lycée agricole. C'est un travail effectué chaque année mais qui à terme permet d'épuiser les banques de graines.

Les fonds Natura 2000 peuvent financer l'organisation de ce type de chantier pour des parcelles au sein du périmètre S23 très impactées. Cette mesure de gestion peut par ailleurs être ajoutée au DOCOB.

Amélioration des connaissances

Intitulé de la mesure	Туре	Budget prévisionnel*
Inventaire de l'entomofaune prairiale	Etude	40 000 €
Inventaire des chiroptères dans les prairies et pelouses	Etude	40 000 €
Etude scientifique sur l'effet des différentes pratiques agropastorales sur la biodiversité	Etude	10 000 €
Total		90 000 €

^{*} Budget prévisionnel sur 6 ans (date d'évaluation du DOCOB)

- ☞ Il serait intéressant d'évoquer une « trame noire » dans le SCOT pour évoquer les interactions entre pollution lumineuse et biodiversité (rapace, chiroptère, ...). En effet l'excès de lumière nocturne a pour conséquence une perte en territoire de chasse, en gîte. La création d'une « trame noire » pourrait être potentiellement une mesure de gestion.

Communication et animation du DOCOB

Intitulé de la mesure	Туре	Budget prévisionnel*
Mise en place du concours des prairies fleuries	Animation	30 000 €
Création et animation d'un concours photographique	Communication	12 000 €
Formation des agriculteurs à la bonne conduite de leurs prairies au regard des enjeux agro-environnementaux	Communication	20 000 €
Création et animation de plusieurs supports de communication dématérialisée sur la gestion du site	Communication	6 000 €
Evaluation de la fréquentation du site Natura 2000	Etude	10 000 €
Etude sur les sentiers de découverte	Etude	1 000 €
Mise en œuvre d'un ou plusieurs sentiers de découverte	Travaux	20 000 €
Animations pédagogiques	Animation	60 000 €
Communication sur l'outil Phenoclim	Communication	1 000 €
Animation du site Natura 2000	on du site Natura 2000 Animation	
Total		208 000 €

[☼] Le président du COPIL souhaite partager son expérience en tant qu'agriculteur et parent de jeune agriculteur.
En plus des formations proposées dans ce documents d'objectifs pour le site « Adrets de Tarentaise », il s'agirait également de revoir fondamentalement la manière d'enseigner dans les lycées agricoles. Alors que les enjeux environnementaux, de biodiversité et de changement climatique sont de plus en plus d'actualité et reconnus par tous,

on continue à enseigner aux futurs agriculteurs le productivisme. Il s'agirait de faire remonter ce point aux Ministères de l'Agriculture et de l'Education nationale...

Le message émis par l'animateur d'un site Natura 2000 est plus difficile à faire passer une fois que les agriculteurs ont reçu cette « formation de base » et sont submergés par leur quotidien une fois en activité sur leur exploitation.

Synthèse budget prévisionnel

1- Gestion des habitats d'IC agro	opastoraux	<u>Prioritaire</u>	428 600 €
2- Gestion des autres habitats d'IG	C ———		A définir
3- Amélioration des connaissan	ces — Priorito	aire →	90 000 €
4- Communication		→	160 000 €
5- Animation du DOCOB	Prioritaire		48 000 €

→ La DDT souligne le fait que le DOCOB ne peut que proposer un budget « indicatif ».

Les mesures sont financées en fonction des enveloppes disponibles chaque année.

Les principaux financeurs sont l'Etat et l'Europe mais l'Agence de l'Eau peut également être sollicitée pour certaines mesures, liées notamment aux zones humides.

 \circ Une question est posée sur les taux de financement : est-ce que l'animation Natura 2000 sera toujours aidée à 100 % ? La DDT pense que oui, mais sans certitude avant la signature de la PAC (à ce jour l'Etat finance à 50 % et le FEADER à 50 %)

Suivi des mesures

- Un indicateur de réalisation minimum par mesure
- Un suivi réalisé par la structure animatrice du site
- Des perspectives d'amélioration des mesures
- Une évaluation réalisée tous les 6 ans

Révision du DOCOB : suite de la démarche

La DDT apporte des précisions concernant la procédure de révision du Document d'Objectifs.

Dans un premier temps, le travail doit être validé en COPIL.

Ensuite, après remise du projet de révision aux services de l'Etat (version papier et dématérialisée), celui-ci doit être validé par le Préfet.

Le nouveau document d'objectif est validé à l'unanimité par les membres du COPIL.

6. Perspectives 2020

Engagement d'un suivi scientifique du site

Le travail d'évaluation puis la révision du DOCOB ont souligné que le suivi scientifique réalisé sur le site « Adrets de Tarentaise » ne s'était encore jamais penché sur l'entomofaune.

Quel est l'intérêt d'un suivi ?

○ Obtenir de nouvelles données pour apprécier l'impact des mesures agro-environnementales contractualisées sur ce site depuis 2 programmations FEADER (2007-2013 / 2014-2020)

Des données sur la présence et l'abondance des insectes sur des parcelles potentiellement contractualisées pourra permettre de renseigner sur les pratiques (en partie... à croiser avec d'autres critères : sécheresse, etc.)

→ Proposition de resserrer sur un seul type d'insecte : les lépidoptères (car une étude multi espèces est coûteuse...)



7. Débats et validation

Les membres du COPIL valident les propositions d'actions pour 2020.

Le présent compte-rendu vaut validation.

Gilles FLANDIN, Président du Copil S23